



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -
PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Réfection flanc gauche - Ursulines	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-182382/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client EE520-182382	Date 2018-02-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCL-018-17344	
File No. - N° de dossier QCL-7-40267 (018)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-03-14	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Piras, Gabriel	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl018
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2870 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Bastion des Ursulines Fortifications de Québec Entre la Porte Kent et la Porte St-Louis Québec, QC	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TITRE : RÉFECTION DU FLANC GAUCHE DU BASTION DES URSULINES
FORTIFICATIONS DE QUÉBEC, QUÉBEC, QC
MODIFICATION 001

Inclus dans la présente modification :
- Questions et réponses 1 à 8

Questions et réponses

Question 1

Serait-il possible d'avoir un plan identifiant les zones que notre arpenteur aurait à relever svp. Ce dernier a de la difficulté à circonscrire ses travaux.

Réponse : Voir devis 01 11 00 paragraphe 1.13.6, devis 01 14 00 paragraphe 1.5.21 et devis 01 78 00 paragraphe 1.3.5.

Question 2

Références :

1 - Devis section 01 29 00, poste 1.4.2 dernière phrase, et poste 1.4.17.

2 - Appendice 1 - Formule de prix combinés, Tableau des prix unitaires, poste 2 et Montant forfaitaire, poste 17.

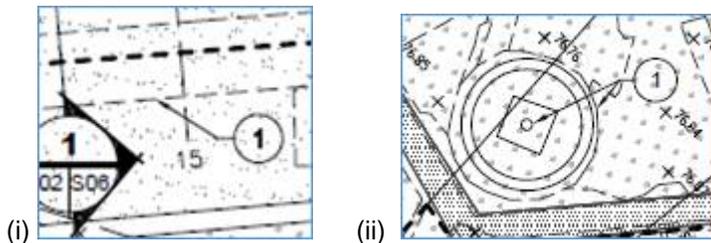
Sauf erreur, la fourniture des pierres de cordon se retrouvent à deux postes distincts, tel que cités en référence. Dans lequel de ces deux postes doit-on inclure ces pierres?

Réponse : Un addenda sera émis pour corriger la situation. Le remplacement des pierres de cordon est bien un item forfaitaire, soit la ligne 17 du bordereau.

Question 3

Référence : feuille S02, légende no. 1 : « vestiges à conserver et à protéger, typique. Certaines restrictions voir S01 ». Nous aimerions avoir plus de détails concernant les restrictions dont il est question dans la note. Car sauf erreur, nous ne retrouvons pas ces restrictions à la feuille S01.

Veuillez prendre note que la note no. 1 dans cette question réfère à (i) celle qui est indiquée près de la coupe 1 / S02 / S06 sur la feuille S02 et ne concerne pas (ii) celle qui indique le socle de pivot à canon.



Réponse : La note de la page S01 montre un vestige à la base du mur d'escarpe. À la page S-01, ce même vestige est identifié comme la note 11. Bref, les restrictions de la page S02 sont la note 11 de la page S01, soit installer un géotextile et un matériau granulaire comme protection.

Question 4

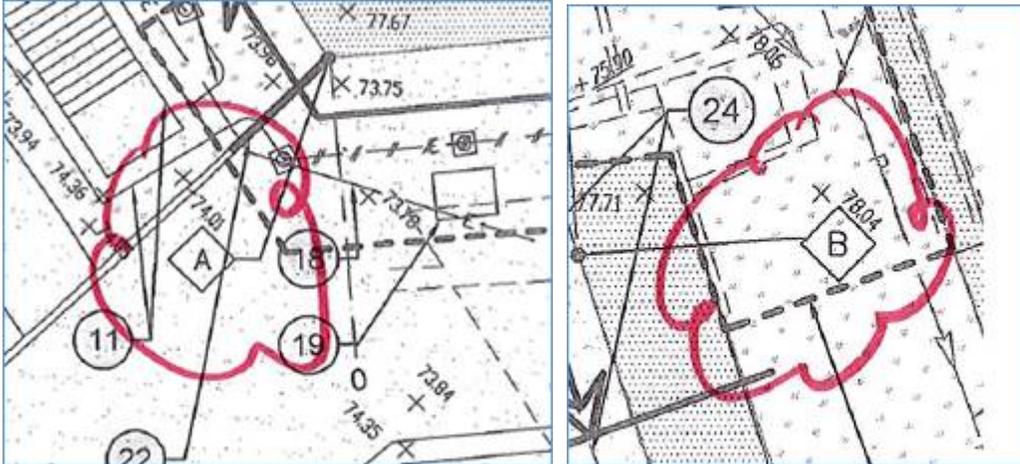
Référence : feuille S06, coupe typique démolition 1 / S06 / S02, note no. 24 « VESTIGE À PROTÉGER, ET REJOINTOYER VOIR EN PLAN »

Nous aimerions avoir plus de détails sur l'ampleur des travaux de rejointoiement de maçonnerie des vestiges dont la note fait mention.

Réponse : La note 24 en démolition de la page S06 montre le même vestige que la note 1 de la page S02. Ce vestige sera à rejointoyer sur l'ensemble des surfaces qui seront exposées lors des travaux d'excavation.

Question 8

Référence : feuille S03 – les références « A » et « B »



Sauf erreur de notre part, nous cherchons à trouver la signification des lettres citées en référence. Commentaires svp.

Réponse : Nous ne voyons pas de référence A et B sur la page S03. Cependant, sur la page S02, les points A et B sont montrés aux coins du mur et réfère au tableau des coordonnées de la page S02.

*** Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées ***